

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 6 juillet 2018

2^{ème} Commission
N° CP-2018-7-2-6

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Service Aménagement du Territoire

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU TECHNOPORT DES TROIS
FRONTIERES
PARTICIPATION 2018**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver la participation départementale, au titre de l'année 2018, pour un montant de 20 000 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable au titre de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme en date du 8 juin 2018.

Le Département du Haut-Rhin est membre, avec Saint-Louis Agglomération, du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières. Ce dernier a pour objet la maîtrise foncière, l'aménagement et la valorisation des terrains de la sablière situés à l'Est de l'A35, à l'Ouest de la ligne de chemin de fer Mulhouse – Bâle, au Sud de la D 12b et au Nord de la RD 105.

En 2017, le budget primitif du Syndicat Mixte s'élevait à 1 293 393 € dont 248 320 € en fonctionnement et 1 045 073 € en investissement.

Les résultats 2017 laissent apparaître un montant de dépenses de 891 321,80 € soit 100 678,29 € en fonctionnement et 790 643,51 € en investissement, comprenant 556 000 € d'achat de terrains à la SNCF et 100 000 € d'études.

Le budget primitif 2018 s'établit à 1 283 167 € dont 275 472 € en fonctionnement et 1 007 695 € en investissement (incluant des acquisitions foncières pour un montant de près de 72 000 €, des dépenses de communication d'un montant de 146 000 € et 500 000 € pour la poursuite du financement des études en vue de l'aménagement du site du Technoport).

Les membres du Syndicat Mixte contribuent pour partie aux charges de fonctionnement, et leur participation est statutairement répartie de la façon suivante : Département (40 %), Communauté d'Agglomération (60 %).

Pour 2018, la participation des membres aux charges de fonctionnement s'élève à 50 000 €, dont 20 000 € pour la part départementale (montant stable depuis 2013).

Ce montant a été inscrit au budget 2018 du Conseil départemental du Haut-Rhin.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la participation départementale, au titre de l'année 2018, pour un montant de 20 000 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières et d'en autoriser le versement en une seule fois dès réception de l'appel de fonds,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F715, chapitre 65, fonction 71, nature 6561 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT